

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-237

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise CCMI 75, rue Jean Choqueel WEST CAPPEL 59380 afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture au 14, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au 14, Place du Général de Gaulle, et ce, à partir du **lundi 15 septembre 2025** et pour la durée des travaux estimée à **1 mois**.

L'entreprise CCMI est autorisée à stationner ses véhicules sur ces emplacements.

ATTENTION, le dimanche 21 septembre 2025, jour du vide grenier, le chantier devra être libre de tout matériel.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise CCMI.

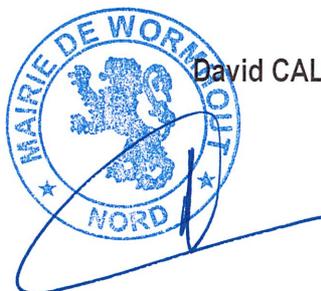
ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise CCMI et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 11 septembre 2025

Le Maire

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 11/09/2025
Le Maire
David CALCOEN

